

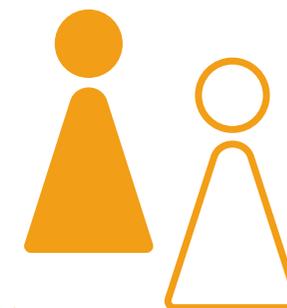
Webinaire : le replay



Zoom sur le parcours DPC du médecin de santé publique en 45 minutes !

Les différents types d'actions du DPC :
formation, analyse de pratiques,
gestion des risques.

19 mai 2022



par le Conseil National Professionnel de santé publique

cnpsantepublique@gmail.com

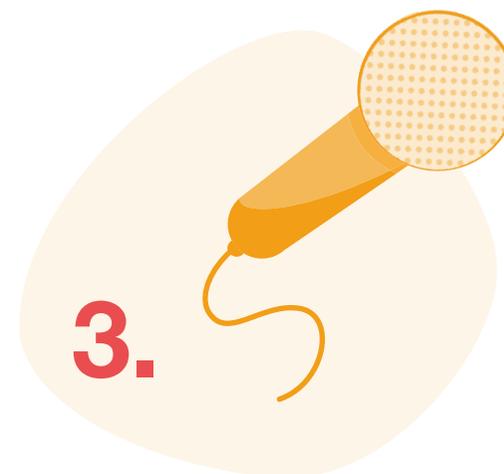
45 minutes pour tout comprendre



Le parcours DPC
du médecin de
santé publique



Les différents
types d'actions
du DPC



Réponses
aux questions
du 1^{er} webinaire

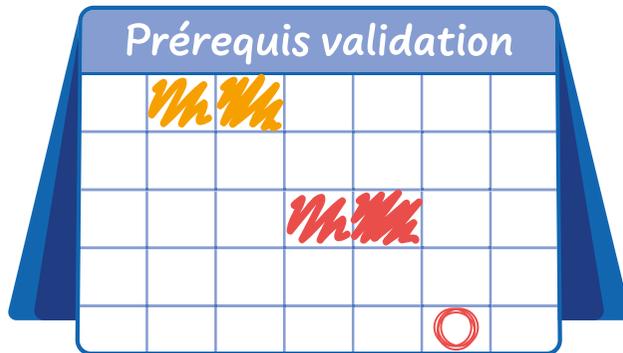
1

Le parcours DPC du médecin de santé publique

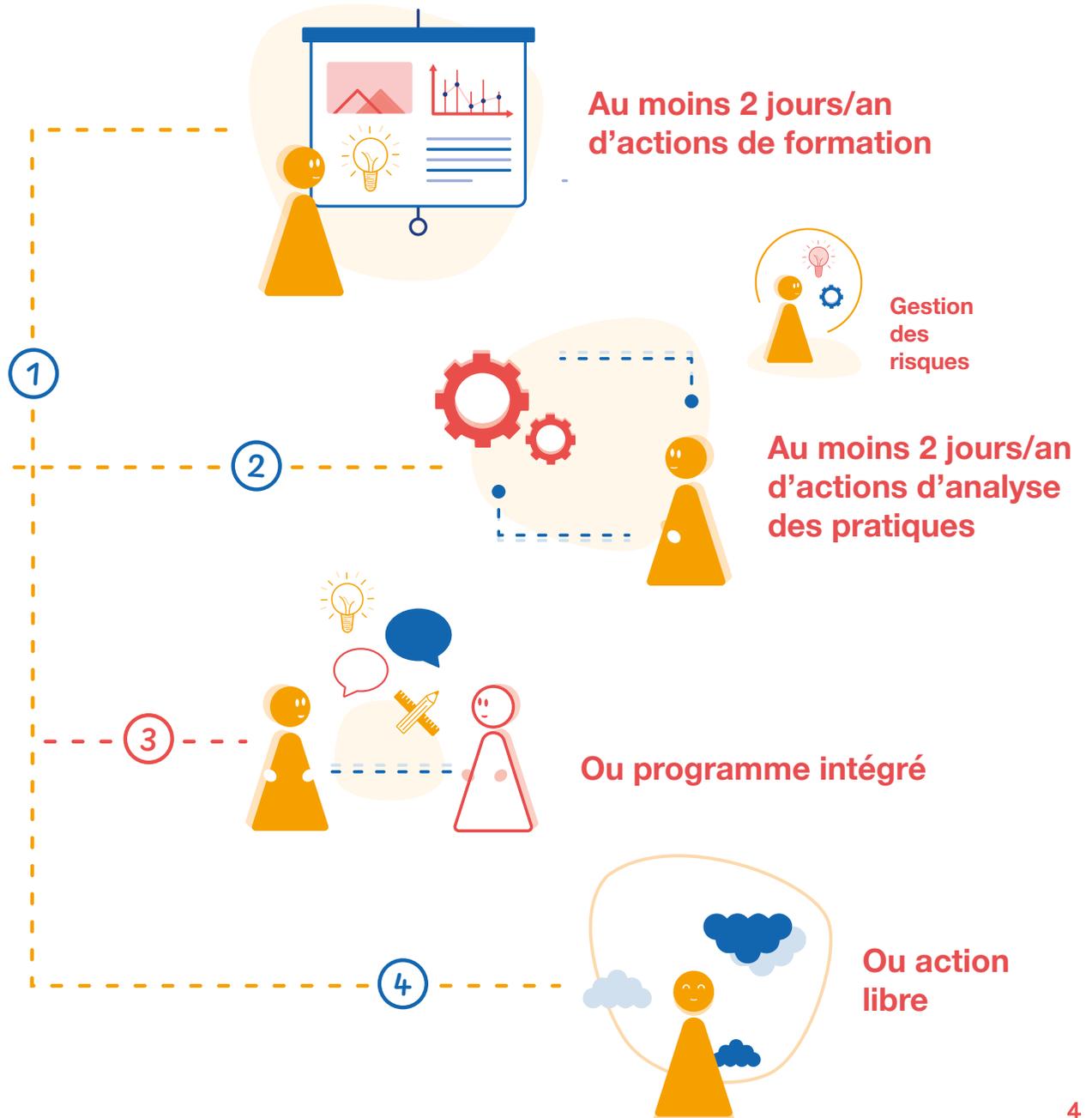


Le parcours DPC

L'investissement du praticien dans les actions du DPC est valorisé en temps (journées).



Le parcours de DPC correspond à un investissement régulier :
/ au moins **8 journées par an** (soit 24 jours par 3 ans) ;
/ des **actions espacées** dans le temps ;
/ des **actions mixtes**.



Une autre visualisation

CNP DE SANTÉ PUBLIQUE

PRÉREQUIS VALIDATION

L'investissement du praticien dans les actions de DPC est valorisé en temps (journées).

Le parcours de DPC correspond à un investissement d'au moins 8 journées par an (soit 24 jours par 3 ans) et doit comporter :

- Au moins 2 jours/an d'actions de formation (attestation de présence, comptes-rendus de réunion, rapports, publications ou communications).
- Au moins 2 jours/an d'actions d'évaluation des pratiques. Il est recommandé de participer à un dispositif d'évaluation des pratiques continu, inscrits dans la routine, défini par écrit (fiche descriptive, charte de fonctionnement) et faisant l'objet de comptes-rendus (comptes-rendus de réunion, rapports).
- Au moins une action répondant à une orientation nationale dans le cadre de la politique nationale de santé ou dans le cadre de la spécialité (cf l'arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu)

Parcours

FORMATION

- Actions présentielle de formation non diplômantes : Congrès, séminaire, réunion scientifique (*nombre de jours de présence*)
- Formations universitaires présentielle diplômantes de type DU, master (label CNP) (*nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours*)
- Formation e-learning donnant lieu à attestation (et non diplômante) (HAS ou label CNP) (*équivalent - jour attesté par la formation*)
- Participation à une action proposée par ODPC^{**} répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique (*valorisée selon le temps passé*)
- Réunions bibliographiques, lecture d'articles (label CNP) (*UN jour par an*)

ANALYSE DES PRATIQUES

- Analyse collective de cas : Entre pairs et/ou en équipe, notamment :
 - Groupes d'échanges de pratiques entre pairs
 - Réunions de concertation pluridisciplinaires(*Une journée par séance avec un maximum de 6 jours par an ; activités attestées par l'institution [employeur] ou, à défaut, par le CNP-SP*)
- Participation à une action proposée par ODPC^{**} répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique (valorisée selon le temps passé)

GESTION DES RISQUES

- Analyse collective de cas entre pairs et/ou en équipe, notamment :
 - RMM
 - Réunions de retour d'expérience, comités de retour d'expérience(*Une journée par séance avec un maximum de 6 jours par an ; activités attestées par l'institution [employeur] ou, à défaut, par le CNP-SP*)
- Participation à une action proposée par ODPC^{**} répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique (*valorisée selon le temps passé*)

PROGRAMMES INTÉGRÉS

Participation à une action proposée par ODPC^{**} répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique (*valorisée selon le temps passé*)

**** pour toutes les actions présentielle ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC**

ACTIONS LIBRES

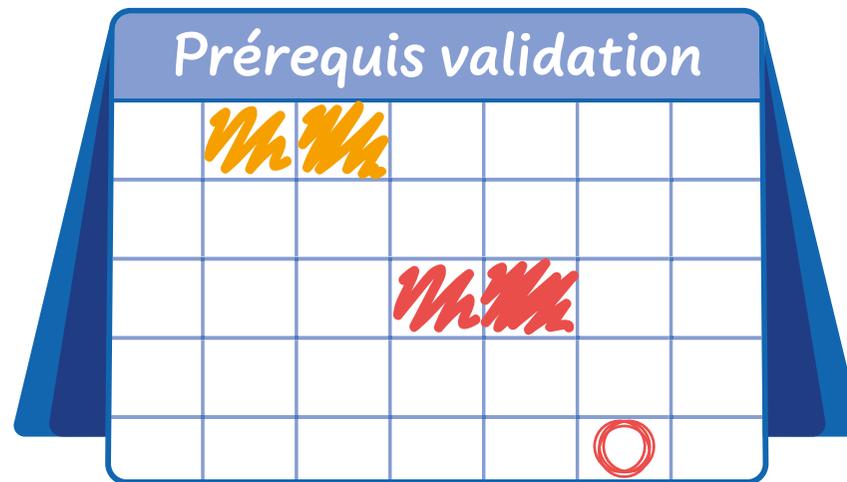
Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de la proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider

- Suivi et analyse d'indicateurs : Validation avec les 3 phases recueil, analyse, propositions d'améliorations avec travail écrit (*DEUX jours par an*)
- Revue de morbidité et de mortalité (*Une journée par séance avec un maximum de 6 jours par an ; activités attestées par l'institution [employeur] ou, à défaut, par le CNP-SP*)

2

Les différents types d'actions du DPC



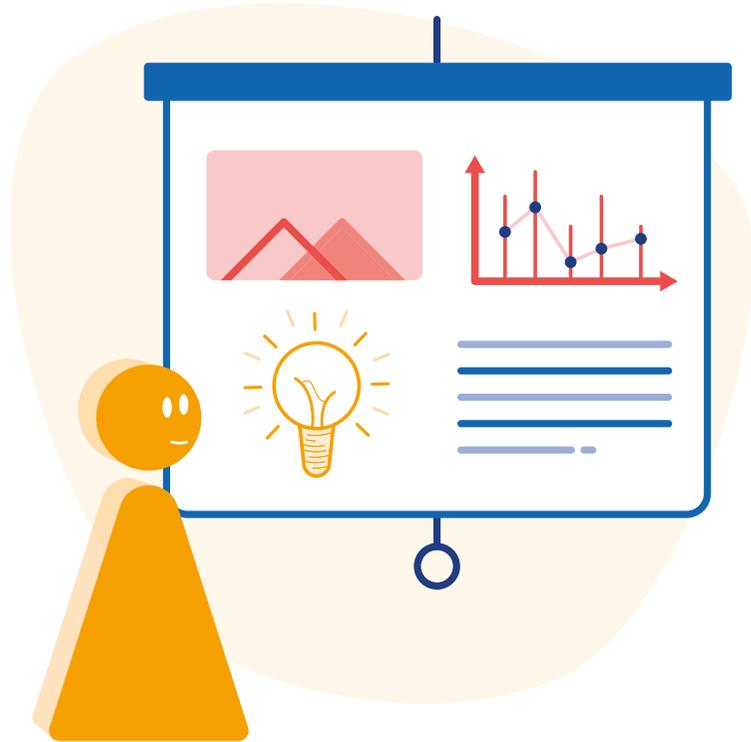


L'investissement du praticien dans les actions du DPC est **valorisé en temps (journées)**.

Le parcours de DPC correspond à un investissement régulier :

- / au moins 8 journées par an (soit 24 jours par 3 ans),
- / des actions espacées dans le temps,
- / des actions mixtes.

Les actions de formation

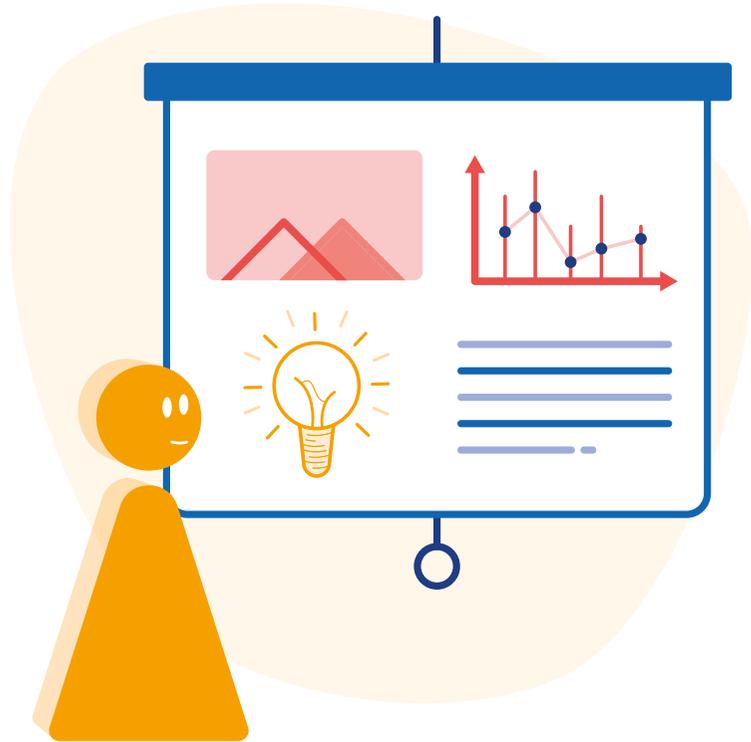


**Au moins 2 jours/an
d'actions de formation
Parmi les 24 jours/3 ans**

- / Actions présentielles de formation **non diplômantes** : Congrès, séminaire, réunion scientifique ;
- / Formations universitaires présentielles **diplômantes** de type DU, master (label CNP) ;
- / Formation **e-learning** donnant lieu à attestation et non diplômante : (HAS ou label CNP) ;
- / Participation à une **action proposée par ODPC**** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;

**pour toutes les actions présentielles ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC.

Les actions de formation

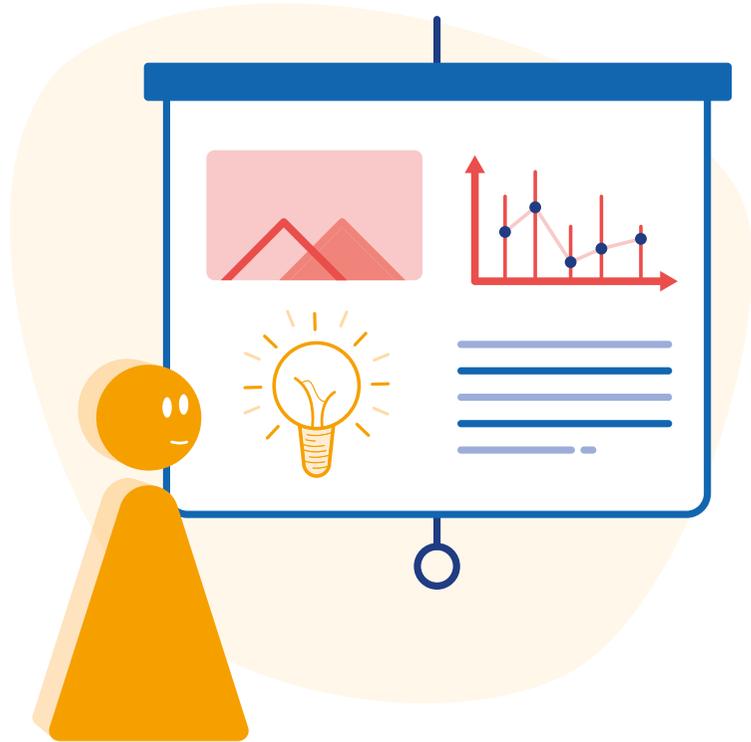


**Au moins 2 jours/an
d'actions de formation
Parmi les 24 jours/3 ans**

- / Actions présentielles de formation **non diplômantes** : Congrès, séminaire, réunion scientifique ;
- / Formations universitaires présentielles **diplômantes** de type DU, master (label CNP) ;
- / Formation **e-learning** donnant lieu à attestation et non diplômante : (HAS ou label CNP) ;
- / Participation à une **action proposée par ODPC**** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;
- / **Enseignement, conférences** ;
- / **Encadrement, tutorat** ;

- / **Réunions bibliographiques**, lecture d'articles (label CNP) ;
- / **Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels** ;

Les actions de formation



**Au moins 2 jours/an
d'actions de formation
Parmi les 24 jours/3 ans**

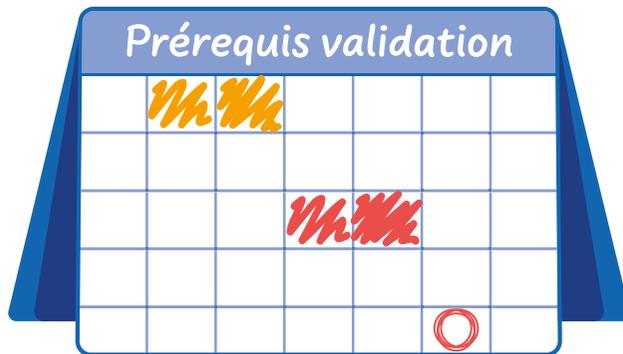
- / Actions présentielles de formation **non diplômantes** : Congrès, séminaire, réunion scientifique ;
- / Formations universitaires présentielles **diplômantes** de type DU, master (label CNP) ;
- / Formation **e-learning** donnant lieu à attestation et non diplômante : (HAS ou label CNP) ;
- / Participation à une **action proposée par ODPC**** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;
- / **Enseignement, conférences** ;
- / **Encadrement, tutorat** ;

Compte du nombre de jours de présence (18 jours maximum)

- / **Réunions bibliographiques**, lecture d'articles (label CNP) ;
1 jour par an
- / **Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels** ;
1 article non référencé pour 4 jours,
1 article référencé pour 6 jours,
jusqu'à concurrence de 18 jours

Le parcours DPC

L'investissement du praticien dans les actions du DPC est valorisé en temps (journées).



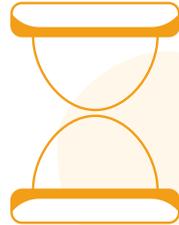
Le parcours de DPC correspond à un investissement régulier :
/ au moins **8 journées par an** (soit 24 jours par 3 ans) ;
/ des **actions espacées** dans le temps ;
/ des **actions mixtes**.



Principe de l'analyse des pratiques



Analyse collective et régulière de cas ou de situations représentant les pratiques réalisées



Temps dédié



Référentiel d'analyse reposant sur des **références actualisées** (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts...)



Analyse critique et constructive des pratiques par rapport à la pratique attendue



Définition des objectifs et des actions d'amélioration



Suivi de ces actions



Restitution des résultats aux professionnels



https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf

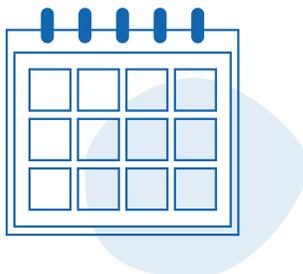


Principe de l'analyse des pratiques

Un dispositif structuré



Charte de fonctionnement ou règlement intérieur



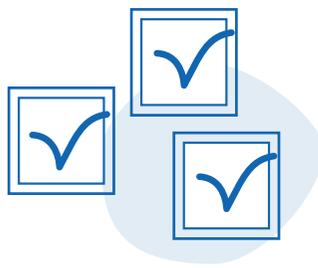
Calendrier de rencontres



Documents de traçabilité

/ **Compte rendu** de chaque réunion avec liste de présence des participants.

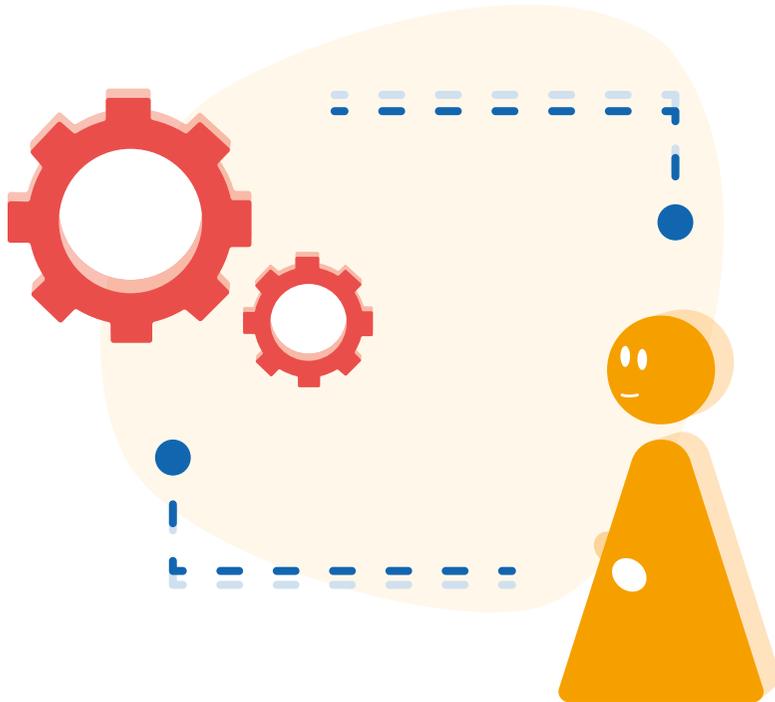
/ **Suivi** d'indicateurs, fiche de suivi d'action d'amélioration, nouvelle procédure de prise en charge, etc.



Bilan annuel

Le CNP-SP mettra prochainement un cahier des charges indicatif pour l'aide à la structuration des dispositifs d'analyse de pratiques !

L'analyse des pratiques



**Au moins 2 jours/an
d'actions d'analyse
des pratiques**

Parmi les 24 jours/3 ans

/ **Analyse collective de cas** - entre pairs et/ou en équipe, notamment :

- / Groupes d'échanges de pratiques entre pairs ;
- / Réunions de concertation pluridisciplinaires ;

Une journée par séance avec un maximum de 6 jours par an ; activités attestées par l'institution [employeur] ou, à défaut, par le CNP-SP.

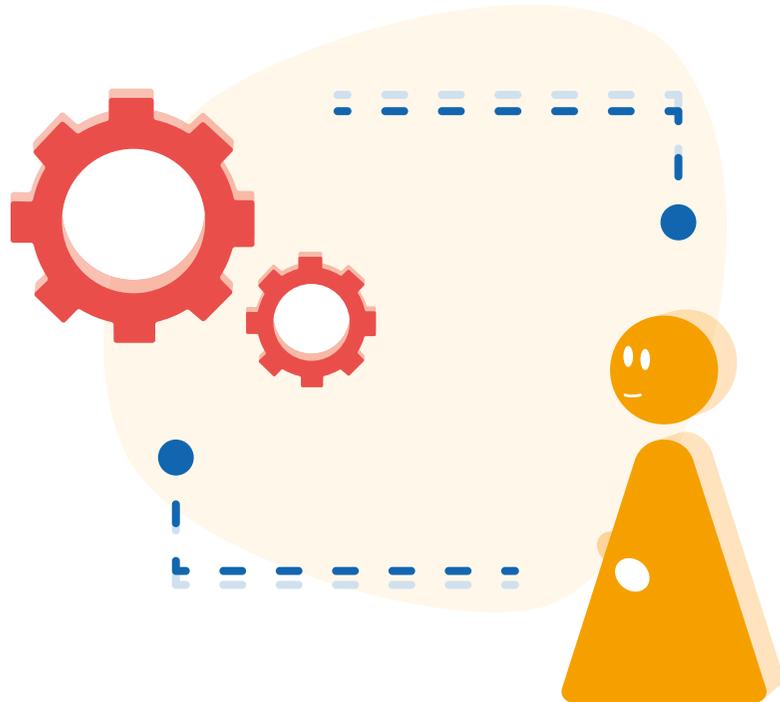
/ Participation à une **action proposée par ODPC** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;

Valorisée selon le temps passé (18 jours maximum)

/ Valable pour l'organisateur/accompagnateur ou le participant à une analyse de pratiques.

**Pour l'organisateur/accompagnateur,
2 journées par séance (18 jours maximum)**

L'analyse des pratiques



**Au moins 2 jours/an
d'actions d'analyse
des pratiques**
Parmi les 24 jours/3 ans

/ **Analyse collective de cas** - entre pairs et/ou en équipe, notamment :

- / Groupes d'échanges de pratiques entre pairs ;
- / Réunions de concertation pluridisciplinaires ;

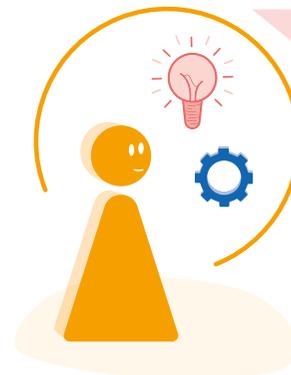
Une journée par séance avec un maximum de 6 jours par an ; activités attestées par l'institution [employeur] ou, à défaut, par le CNP-SP.

/ Participation à une **action proposée par ODPC** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;

Valorisée selon le temps passé (18 jours maximum)

/ Valable pour l'organisateur/accompagnateur ou le participant à une analyse de pratiques.

**Pour l'organisateur/accompagnateur,
2 journées par séance (18 jours maximum)**



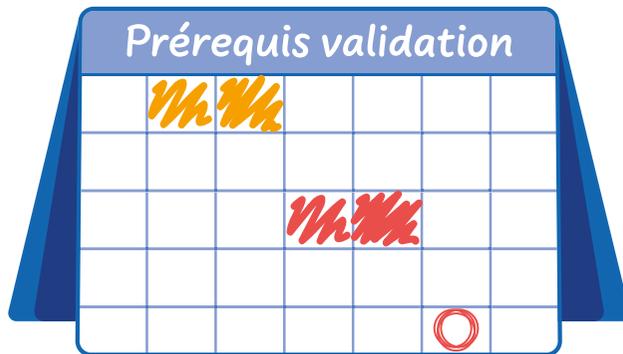
Gestion des risques

Par analogie à l'analyse des pratiques.

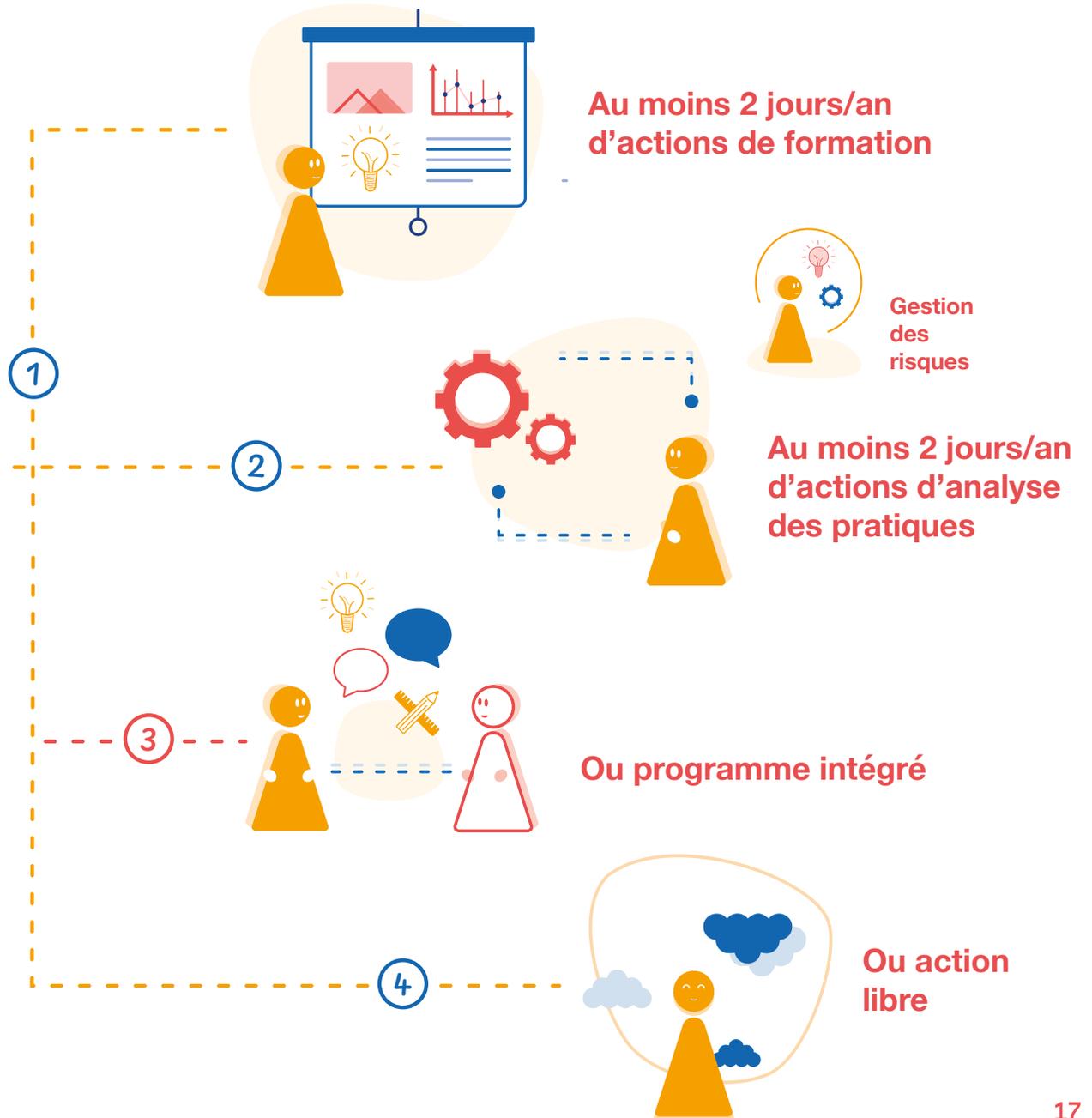
**Nous tiendrons compte des journées
de participation ou d'accompagnement
aux séances**

Le parcours DPC

L'investissement du praticien dans les actions du DPC est valorisé en temps (journées).

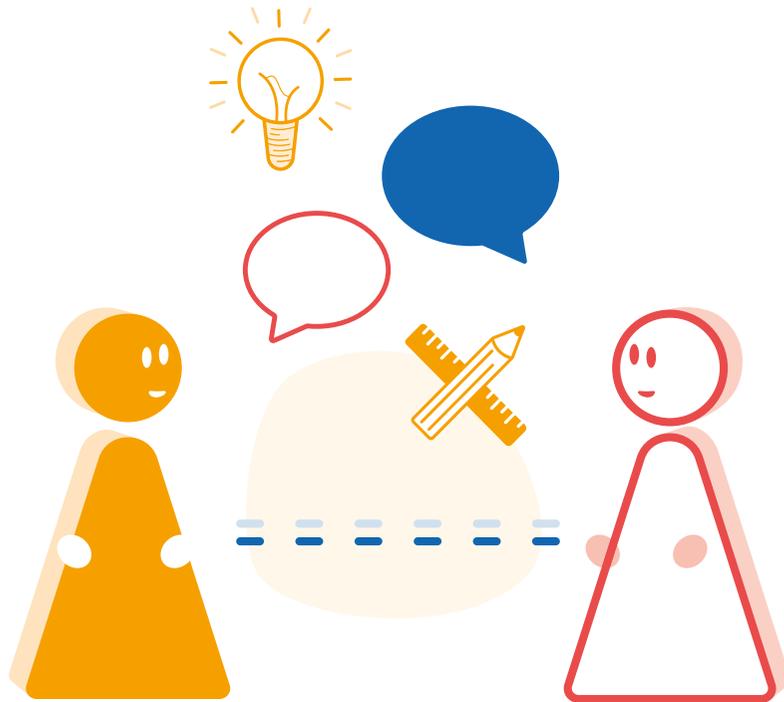


Le parcours de DPC correspond à un investissement régulier :
/ au moins **8 journées par an** (soit 24 jours par 3 ans) ;
/ des **actions espacées** dans le temps ;
/ des **actions mixtes**.



Programmes intégrés

= Formation + Analyse de pratiques dans la même action



/ Participation à une **action proposée par ODPC**** répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité santé publique ;

Valorisée selon le temps passé

**pour toutes les actions présentiels ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC.

et actions libres



/ Possibilité pour le médecin de **proposer une action à valider par le CNP** : le CNP jugera après demande de la proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider.

Exemple

	Formation	Programme intégré	Analyse de pratiques
An. 1		8	
An. 2	4		4
An. 3	6		2

DPC validé !

Le professionnel a rempli son parcours avec **24 journées** sur 3 ans, dont au moins **8 par an**, avec des actions **mixtes** et **espacées dans le temps**.



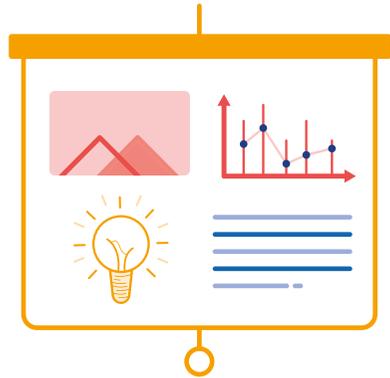
Le professionnel a rempli son parcours avec **24 journées** sur 3 ans, espacées dans le temps.

Cependant, il ne peut pas attester de **8 journées par an**, ni d'actions **mixtes** puisqu'il n'a pas validé d'action d'analyse des pratiques.

	Formation	Programme intégré	Analyse de pratiques
An. 1	3		
An. 2	16		
An. 3	4	1	

DPC non validé

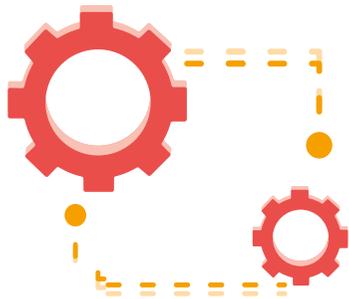
En pratique, votre rôle



Formation

Je récupère les attestations, diplômes, articles...

À minima je donne mon inscription et fais une déclaration sur l'honneur.



Dispositifs d'analyse des pratiques

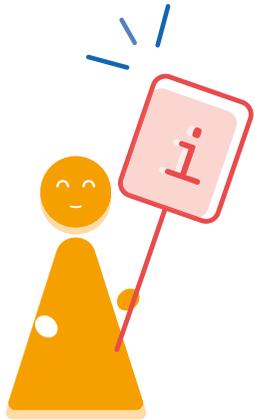
- / Je/on repère les réunions/staffs ;**
- / Je/on structure le dispositif avec charte de fonctionnement, feuille d'émergence ;**
- / Je/on trace les décisions/actions et les transmet aux participants ;**
- / Je/on rédige un bilan annuel.**

Créer votre parcours

Je combine les actions pour créer mon parcours et obtenir un total de 24 jours sur 3 ans.



Le Conseil National Professionnel de santé publique



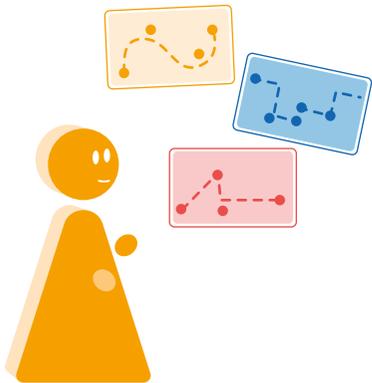
Information

Nous vous informons régulièrement !



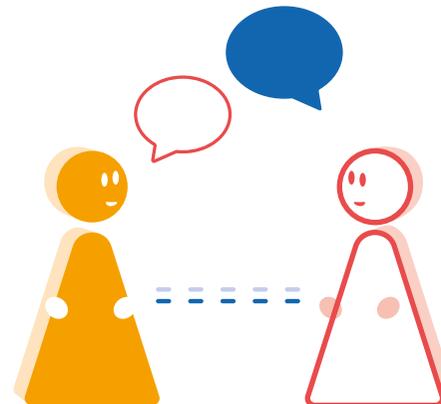
Accompagnement

Nous vous accompagnons par des guides, des modèles, des visites sur site !



Exemples

Nous vous donnons des exemples notamment d'analyse de pratiques !

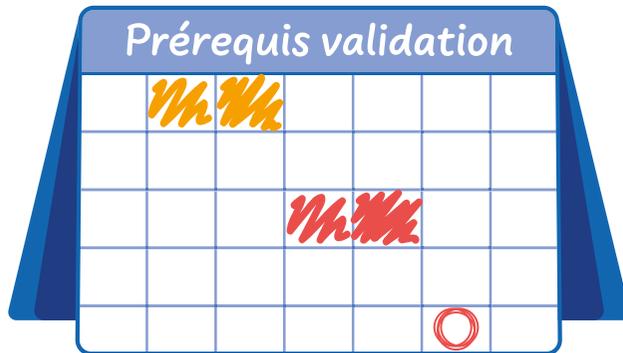


Groupe de travail

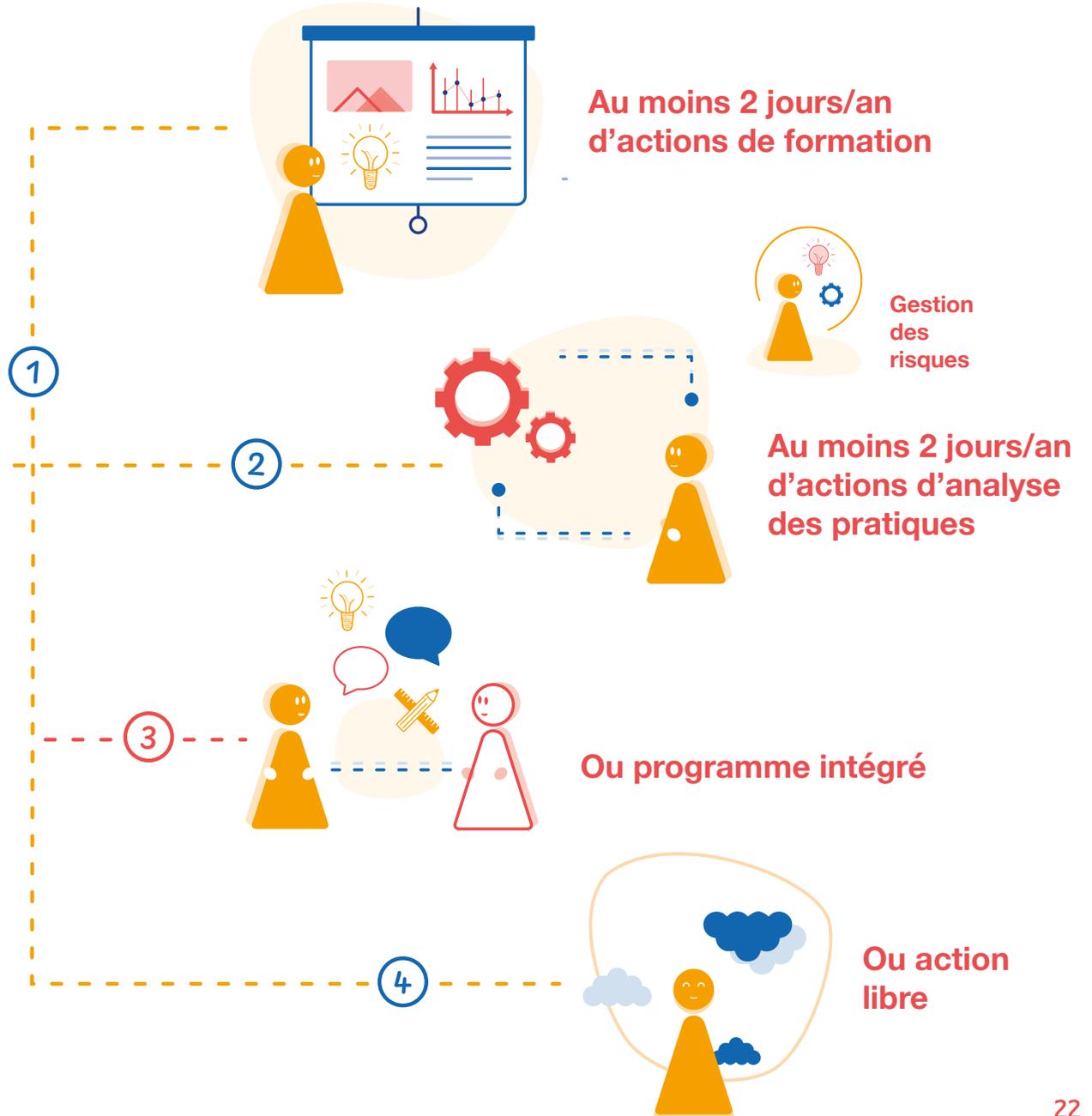
Nous animons un groupe de travail avec les collègues du CA en juin 2022 pour cadrer les modalités de validation !

Le parcours DPC

L'investissement du praticien dans les actions du DPC est valorisé en temps (journées).



Le parcours de DPC correspond à un investissement régulier :
/ au moins **8 journées par an** (soit 24 jours par 3 ans) ;
/ des **actions espacées** dans le temps ;
/ des **actions mixtes**.



3

Réponse aux questions du 1^{er} webinaire

24 mars 2022



Réponses aux questions sur le DPC

?

Communiquez-vous
avec le professionnel via
cette plateforme ?



Création d'un site internet
d'ici fin 2022
avec un espace réservé

?

Parle-t-on
de qualification
diplômante ?

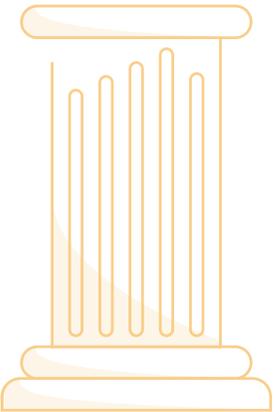


DPC < Certification périodique
≠ Qualification

Réponses aux questions sur le DPC

Visuels du dernier webinaire / 24 mars 2022

Les composantes du DPC



③ composantes

- ① Respecter des thèmes
 - Orientations prioritaires
 - Nationales
 - Spécifiques à la discipline
- ② Respect des méthodes
 - Définies par la HAS
 - Adaptées par le C
- ③ Typologies à respecter

Webinaire - CNP de santé publique // 24 mars 2022

Certification périodique

Ordonnance 2021-961 du 19 juillet 2021

Obligation pour les professions de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de pharmacien, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de pédicure podologue.

Mêmes conditions que pour le DPC.

4 composantes sur une période de 6 ans :

1. Actualiser leurs connaissances et leurs compétences ;
2. Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles ;
3. Améliorer la relation avec leurs patients ;
4. Mieux prendre en compte leur santé personnelle.

T0 : janvier 2023 (obligations tous les 6 ans).

Catégories de professionnels, au sein de chacune des professions être exonérées, totalement ou partiellement, de l'obligation définie au moment où les professionnels n'exercent pas leur activité directement auprès de patients, de formation ou ne sont pas inscrits à l'ordre de leur profession.

24

Save the date !

Novembre 2022

Un 3^{ème} webinaire
entièrement consacré
à la certification

Réponses aux questions sur la temporalité



Comment remplir l'obligation
de valider le DPC pour
la période 2020-2022 ?



- 1- Formation – Analyse de pratiques ;**
- 2 - Tracer ;**
- 3 - Inscrire son parcours sur parcourspro.online.**

Réponses aux questions sur la temporalité



Comment les délais (de 3 ans ou de 6 ans) seront-ils organisés pour les médecins nouvellement diplômés qui n'auront pas le même cycle d'entrée dans ce mode de comptage ?



Il faut être en exercice en début de période.

Réponses aux questions sur la temporalité



La stratégie de choix de la spécialité pour le DPC
ne doit-elle pas être définie également en fonction de l'âge
des médecins (cf. TO de la certification
et première recertification après 9 ans) ?



Retraité avant 2032 : pas de certification mais DPC.

Réponses aux questions en lien avec l'employeur



Quel est le rôle de l'employeur ?

Si notre employeur nous propose ce dispositif et que nous le suivions, devons-nous nous inscrire ou bien est-ce automatique ?



Démarche individuelle du professionnel.

Notre employeur va-t-il nous proposer un panel de formation ou faudra-t-il chercher par nous-même les formations ?



/ Réponse variable en fonction de l'employeur ;

/ Démarche individuelle du professionnel ;



Le temps et l'argent : qui paie les formations ?
L'employeur Education Nationale peut-il refuser de financer les formations ?

Réponses aux questions en lien avec les autres instances



Seule la qualification compte ou faut-il être inscrit à l'ordre ?

—

Le choix du CNP va-t-il permettre de justifier d'une attestation
auprès de l'Ordre des Médecins ?

—

Quelle autorisation d'exercice selon notre DPC
vis-à-vis de l'Ordre des Médecins ?

—

« Le DPC parcours servira pour la qualification mais n'est pas
suffisant pour la commission de qualification ! » : Vrai



Réponses aux questions en lien avec les autres instances

Qualification : rappel du cadre

5 domaines disciplinaires de formation

Économie
et gestion des
services de santé

Sciences de
l'environnement

Santé
communautaire

Sciences
sociales
appliquées
à la santé

Épidémiologie
et méthodes
quantitatives

Exercice professionnel

Pertinence du
champ d'activité
professionnelle

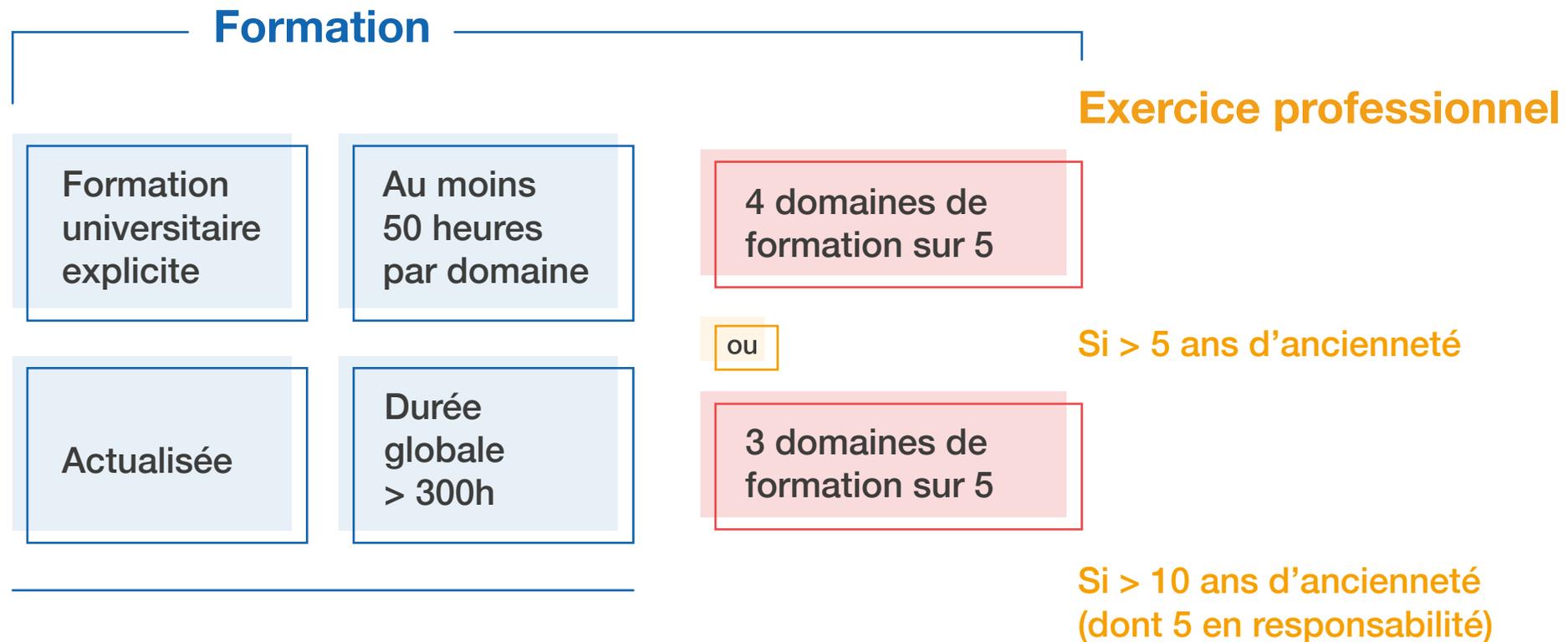
Degré de
responsabilité,
d'autonomie
et de maîtrise

Ancienneté
quantifiée
en situation de
responsabilité

Production de
connaissances

Réponses aux questions en lien avec les autres instances

Qualification : attendus



Cas particuliers



/ Médecins de l'éducation nationale

Médecin généraliste en santé scolaire (donc santé publique), quel est l'intérêt de faire un DPC santé publique versus médecine générale ?

Je suis à temps partiel EN et temps partiels (< 50%) salariat MG, que faire ?

Si on est médecin scolaire, peut-on aussi s'inscrire sur le CNP de pédiatrie ?



/ Situations particulières de non inscription à l'ordre (MISP, Armée)

/ Retraités

/ Consultants

/ Médecins Conseils

/ Universitaires ou Formateurs

Quel DPC pour les universitaires qui ont déjà une charge élevée d'enseignements/ publications... qui peuvent être du DPC ?

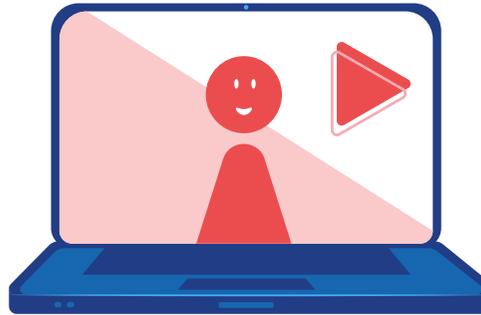
Quid quand on organise des DPC ?



Modalités de réponses aux questions



Rapprochez-vous
des référents de collègue CNP



Suivez nos webinaires !



Connectez-vous sur notre site
internet : espace réservé
et FAQ fin 2022



Suivez-nous sur LinkedIn
pour des informations et
exemples de cas pratiques



Envoyez-nous un mail
cnp santepublique@gmail.com



Espace de validation DPC

[https://parcourspro.online/
cnp_fsm.jsp](https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp)

Et maintenant ?



- / Inscrivez-vous sur parcours-pro.online !
110 médecins déjà inscrits !
- / Complétez au maximum votre parcours !
- / Répondez au questionnaire de satisfaction ;
- / Suivez l'info CNP !



Merci de votre attention !

Pour nous contacter :

cnpsantepublique@gmail.com



**C'est à vous
la parole !**

